RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

Plan Local d'Urbanisme de Bourbach-le-Haut

3b - Plan de Zonage

Echelle 1/5000

P.L.U. approuvé par délibération du Conseil Municipal le 6 mai 2014

Modification N°1 du PLU approuvée par délibération du Conseil Municipal le 7 octobre 2015

PRAGMA Stratégie Communication Formation

LÉGENDE

Dénomination des zones :

- **UA** Zone urbaine *village ancien*
- **UB** Zone urbaine *1970-2010*
- **AU** Zone d'urbanisation future
- **A** Zone agricole
- **N** Zone naturelle

Arbres et haies remarquables protégés au titre de l'article L.123-1-5 du code de l'urbanisme

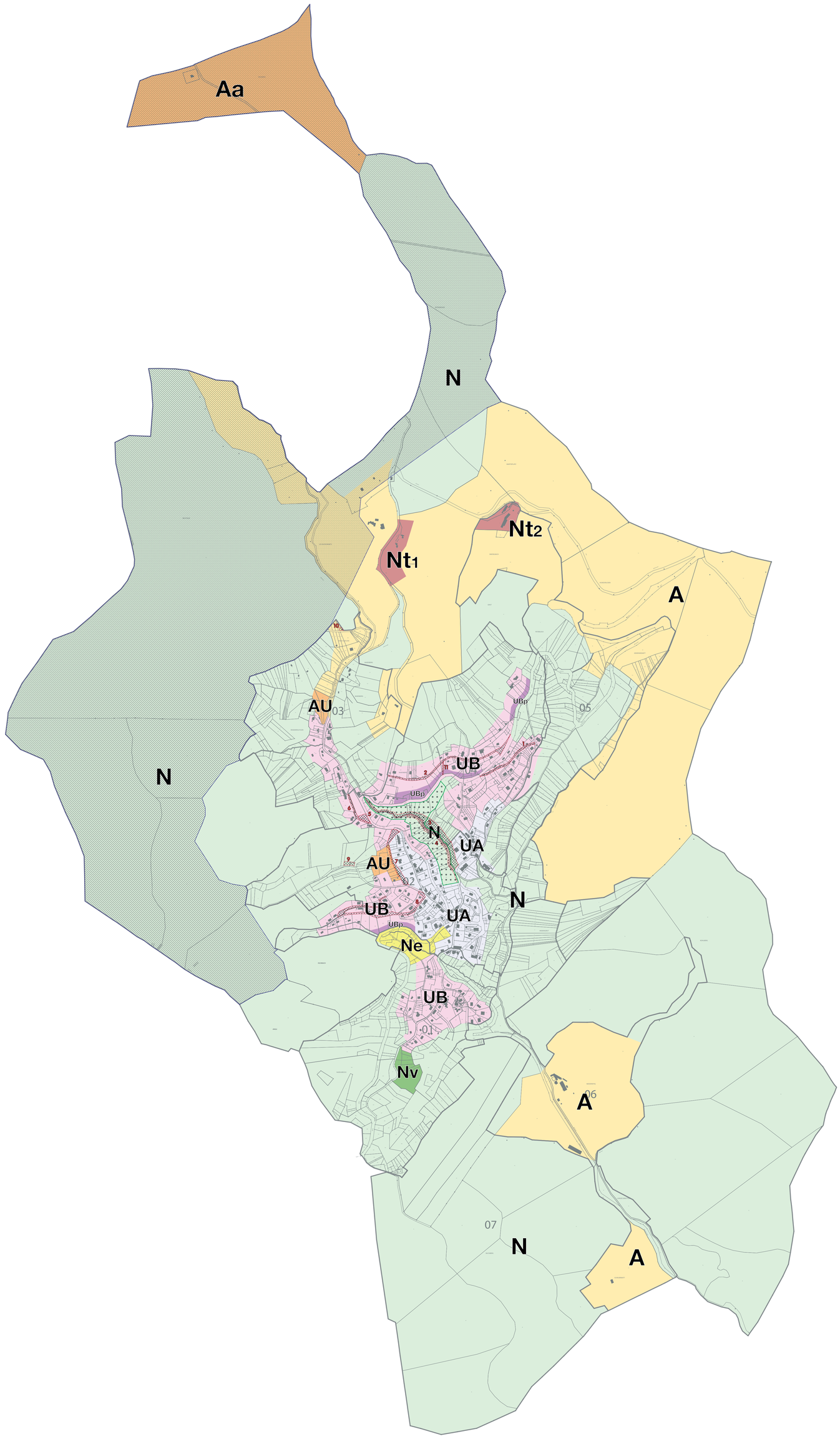
Espace boisé classé protégé au titre de l'article L 130.1 du code de l'urbanisme

Périmètre de protection des captages défini par l'arrêté préfectoral n°68.389 du 6 novembre 1981

Emplacements réservés

Liste des emplacements réservés

N° figurant sur le plan ci-contre	Zones ou secteurs	Désignation des opérations	Bénéficiaires	Longueur ou surfaces approximatives
1	UB	Accès et élargissement de la rue	Commune	220 ml pour une surface de 13,33 ares
2	UB	Accès et élargissement de la rue	Commune	485 ml pour une surface de 29,32 ares
3	N	Protection et valorisation paysagère	Commune	82,76 ares
4	N	Protection et valorisation paysagère	Commune	320 ml sur 5 m de large
5	UB	Création d'un parking	Commune	6,13 ares
6	UB	Accès et élargissement de la rue	Commune	140 ml pour une surface de 7,15 ares
7	UB	Accès et élargissement de la rue	Commune	215 ml pour une surface de 14,20 ares
8	UB	Accès et élargissement de la rue	Commune	545 ml pour une surface de 38,90 ares
9	N	Equipements et réseau eau potable	Communauté de Communes	4,8 ares
10	A	Equipements et réseau eau potable	Communauté de Communes	1,3 ares
11	UB et UBp	Protection, gestion des écoulements d'eau	Commune	1,6 ares



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

Plan Local d'Urbanisme de Bourbach-le-Haut

3b - Plan de Zonage

Echelle 1/2000

P.L.U. approuvé par délibération du Conseil Municipal le 6 mai 2014

Modification N°1 du PLU approuvée par délibération du Conseil Municipal le 7 octobre 2015

Modification Simplifiée N°1 du PLU approuvée par délibération du Conseil Municipal le 8 juillet 2026

PRAGMA Stratégie Communication Formation

LÉGENDE

Dénomination des zones :

- **UA** Zone urbaine *village ancien*
- **UB** Zone urbaine *1970-2010*
- **AU** Zone d'urbanisation future
- **A** Zone agricole
- **N** Zone naturelle

N

- Arbres et haies remarquables protégés au titre de l'article L.123-1-5 du code de l'urbanisme
- Espace boisé classé protégé au titre de l'article L 130.1 du code de l'urbanisme
- Périmètre de protection des captages défini par l'arrêté préfectoral n°68.389 du 6 novembre 1981
- Emplacements réservés

Liste des emplacements réservés

N° figurant sur le plan ci-contre	Zones ou secteurs	Désignation des opérations	Bénéficiaires	Longueur ou surfaces approximatives
1	UB	Accès et élargissement de la rue	Commune	220 ml pour une surface de 13,33 ares
2	UB	Accès et élargissement de la rue	Commune	485 ml pour une surface de 29,32 ares
3	N	Protection et valorisation paysagère	Commune	82,76 ares
4	N	Protection et valorisation paysagère	Commune	320 ml sur 5 m de large
5	UB	Création d'un parking	Commune	6,13 ares
6	UB	Accès et élargissement de la rue	Commune	140 ml pour une surface de 7,15 ares
7	UB	Accès et élargissement de la rue	Commune	215 ml pour une surface de 14,20 ares
8	UB	Accès et élargissement de la rue	Commune	545 ml pour une surface de 38,90 ares
9	N	Equipements et réseau eau potable	Communauté de Communes	4,8 ares
10	A	Equipements et réseau eau potable	Communauté de Communes	1,3 ares
11	UB et UBp	Protection, gestion des écoulements d'eau	Commune	1,6 ares